

Élections départementales et régionales 2021

Nouveau lieu de bureau de vote : salle polyvalente



Élections Départementales et Régionales : 20 et 27 juin 2021



Dans le respect des consignes sanitaires du moment.

Pensez dès maintenant à faire vos procurations à la gendarmerie ou au Tribunal de Proximité (Cognac).

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Pour voter les électeurs doivent présenter obligatoirement un titre d'identité avec photo en cours de validité (Carte Nationale d'Identité, carte vitale, permis de conduire, passeport...)

Stationnement gênant ou interdit les incivilités c'est vous qui les payez !



Il a été constaté que certains automobilistes ne respectent pas la réglementation en matière de stationnement principalement dans le bourg de notre commune, il semble donc nécessaire de faire quelques rappels :

- ✓ L'arrêt ou le stationnement de véhicule gênant l'accès d'un autre véhicule ou son dégagement (porte de garage)

L'infraction constatée sera sanctionnée par une contravention de 35 €

- ✓ L'arrêt ou le stationnement sur les emplacements réservés aux véhicules arborant une carte de stationnement de modèle communautaire de personne handicapée.

L'infraction constatée sera sanctionnée par une contravention de 135 €

- ✓ Le stationnement très gênant d'un véhicule motorisé sur le trottoir.

L'infraction constatée sera sanctionnée par une contravention de 135 €



Recyclage de nos vieux mobiles, ayons un geste citoyen !

La mairie de Baignes s'associe à Orange et Emmaüs afin d'offrir un point de collecte d'anciens mobiles.

Si vous avez dans vos tiroirs ou placards des mobiles que vous n'utilisez plus, vous pouvez venir les déposer à la mairie dans un carton dédié à cet usage.

Vous participerez ainsi à une action utile et citoyenne.



Problème réception TNT

Si vous rencontrez des problèmes de réception de la TNT, signalez le dysfonctionnement à la mairie de Baignes au 05-45-78-40-04





Déplacement de l'hôtel à insectes

Offert par nos amis Bavarois et précédemment installé sur la Place des Halles, l'hôtel à insectes a été retiré de ce lieu où la population est nombreuse particulièrement les jours de marché. Les services du chantier d'insertion ont donc créé une nouvelle plateforme sur le parking de la mairie et l'hôtel y est désormais posé. Les insectes ont dû s'habituer à ce changement de lieu.

Distribution de composteurs dans votre Mairie

CALITOM ÉQUIPE GRATUITEMENT LES FOYERS DE COMPOSTEURS

1/3 de notre sac noir est composé de déchets de cuisine et de jardin valorisables, qui coûtent en transport et en traitement. D'ici 2024, la loi de transition énergétique rend obligatoire le tri à la source des biodéchets. Les restes de repas représentent 30 kg de déchets par personne par an. Composter devient un geste de tri incontournable pour réduire les sacs noirs et valoriser ses déchets organiques.

LE MATÉRIEL : 1 COMPOSTEUR ET 1 BIOSEAU

Un composteur en plastique recyclé de 400 litres : gratuit

Un composteur plastique recyclé de 600 litres : 15 €

Un composteur en bois de 800 litres : 30€

Un bioseau pour le transfert des déchets de cuisine jusqu'au composteur (en plastique recyclé de 7 litres) : gratuit

COMMENT OBTENIR VOTRE MATERIEL ?

Étape 1 : réservez le matériel

Contactez la Mairie afin de bénéficier des équipements de compostage en indiquant quel modèle de composteur vous souhaitez obtenir. ☎ 05-45-78-40-04

Étape 2 : Retirez le matériel

Votre Mairie vous indiquera quel jour vous pourrez récupérer vos équipements. Il faudra vous présenter muni d'un justificatif de domicile. Si vous avez choisi un modèle payant, apportez votre chèque à l'ordre du trésor public.

Pour plus d'informations www.calitom.com

NOUVEAU

Une nouvelle employée communale

Une nouvelle employée communale, Stéphanie Garde, a été embauchée par la Mairie le 3 mai dernier.

Stéphanie travaillait précédemment pour le chantier d'insertion.

Vous la croiserez dans les rues occupée au nettoyage des trottoirs, des caniveaux, et les lundis et mercredis à l'issue des marchés sur la place des Halles. Stéphanie est très compétente dans le domaine de la gestion des déchets et vous pourrez obtenir tout renseignement utile auprès d'elle.

Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Patrimoine Local

Baignes-Sainte-Radegonde ne dispose pas d'une association axée sur le patrimoine local. Or, nous constatons que certains administrés manifestent de l'intérêt pour la sauvegarde de notre bâti et de notre histoire.

Afin que nous puissions le mettre en valeur et bénéficier de subventions, il serait intéressant que soit créée une structure associative, seule habilitée à monter des projets subventionnables. Nous remercions toutes les personnes intéressées de se faire connaître auprès de la Mairie, soit par téléphone soit par mail sur la boîte des adjoints : adjbaignes@baignes-sainte-radegonde.fr. Nous essaierons de regrouper toutes les bonnes volontés. Merci par avance.

